

fonction de l'objectif d'un plein emploi. En nul pays on n'entend par cet objectif l'emploi intégral de toute la main-d'œuvre; il y a toujours un peu de chômage volontaire ou encore un peu de chômage inévitable du fait des déplacements des travailleurs d'un emploi à un autre. Le Conseil en est arrivé à la conclusion qu'un taux de chômage moyen de 3 p. 100 par année constituerait un objectif pratique et réaliste pour le reste de la décennie, mais il a précisé que l'amélioration des politiques de main-d'œuvre (dans le sens d'un accroissement de la mobilité des travailleurs et d'un relèvement des niveaux d'éducation et de compétence) permettrait de viser éventuellement à un potentiel d'emploi plus élevé. Pour atteindre cet objectif de «plein emploi» malgré l'augmentation considérable de la main-d'œuvre, il faudra assurer au Canada un supplément net de 1,500,000 emplois au cours de la période de sept ans, de 1963 à 1970, soit à peu près le même nombre que durant les quatorze années antérieures.

Le Conseil a également insisté beaucoup sur l'augmentation de l'efficacité ainsi que sur un progrès soutenu de la productivité, qui sont de l'essence même de la croissance économique et qui constituent la véritable source de l'amélioration des conditions moyennes d'existence. Après un examen des tendances depuis la fin de la guerre, le Conseil a estimé que, compte tenu de la réduction du degré de sous-activité économique qui existait en 1963, la production par personne employée augmenterait à un taux moyen de 2.4 p. 100 par année jusqu'en 1970. Ce potentiel de productivité allié à une expansion très rapide de l'emploi, de 3 p. 100 environ en moyenne par année, jusqu'en 1970, représenterait une augmentation réelle moyenne de la production, c'est-à-dire en volume et à l'exclusion des variations de prix, de 5.5 p. 100 par année. Le Conseil a tenu à préciser que ces estimations du potentiel de la production pour 1970 ne constituent pas des prévisions des tendances futures mais plutôt des estimations sérieuses des possibilités à envisager. Le maintien d'un tel taux annuel moyen de croissance entre 1963 et 1970 signifiera, pour l'ensemble de la période, une augmentation de 50 p. 100 de la production réelle totale et de plus de 20 p. 100 du revenu réel par habitant.

Au sujet de l'objectif d'une stabilité raisonnable des prix, le Conseil a déclaré que, dans le contexte d'un régime flexible des marchés, les variations des prix et des coûts au Canada ne devraient pas, d'ici 1970, dépasser celles que nous avons connues de 1953 à 1963. Durant cette période, les prix à la consommation et les prix de tous les biens et services produits au Canada ont augmenté en moyenne de 1.4 p. 100 et de 2 p. 100 par année respectivement, avec certaines variations modérées d'année en année autour de ces moyennes.

De l'avis du Conseil, une «situation viable de la balance des paiements» exigera pour le Canada non seulement le maintien de la possibilité d'obtenir les devises nécessaires à l'acquittement de ses comptes internationaux, mais aussi le renforcement de sa position économique sur le plan international. Dans le cas de la pleine réalisation du potentiel de production en 1970, le déficit global des paiements au compte courant (peut-être de 1,500 à 2,000 millions de dollars) par rapport à la production globale et les rentrées nettes de capitaux par rapport aux investissements intérieurs seraient inférieurs à ce qu'ils ont été dans le passé au cours de périodes comparables d'accroissement rapide de l'activité économique. Bref, pour arriver à ce résultat, il faudra une certaine amélioration de la position concurrentielle fondamentale de l'économie canadienne.

La réalisation de ces buts et objectifs étroitement reliés entre eux nécessitera, selon le Conseil, un ensemble approprié de mesures et politiques expansionnistes d'ordre fiscal, monétaire et commercial. Elle exigera, en particulier, la pleine participation du Canada aux nouvelles possibilités d'expansion du commerce international. Enfin, il faudra, par des mesures plus appropriées, faciliter la mobilité indispensable des ressources productives et leur déplacement, au sein d'une économie en rapide évolution, des secteurs en voie de déclin vers les secteurs progressifs.